

Maires d'Alsace : manifeste pour le retour à une institution politique en Alsace

Maires d'Alsace : manifeste pour le retour à une institution politique en Alsace

Monsieur le Premier Ministre Édouard Philippe vient de confier à Madame Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur la mission d'organiser une consultation des différents

acteurs d'Alsace sur son avenir institutionnel pour aboutir à une décision d'ici fin octobre.

Nous, maires d'Alsace, tenons à apporter notre contribution au débat et retenons les pistes de

travail suivantes qui d'ailleurs figurent dans le rapport du Préfet Marx :

- création d'un département du Rhin par la fusion des conseils départementaux du Haut et du Bas-Rhin
- ou création d'une Collectivité Alsace à statut particulier.

Pour ce qui concerne la fusion, nous affirmons qu'elle ne ferait sens que par l'adjonction aux compétences actuelles des Conseils départementaux de compétences nouvelles, les unes transférées

par l'État, les autres transférées par la Région Grand Est. Ce département du Rhin pourrait rester dans

le Grand Est. La fusion pourrait se faire par décision des deux Conseils départementaux. Il n'en serait

pas de même des compétences supplémentaires. Elles seraient à obtenir par la loi.

Cependant, une loi

donnant des compétences particulières, en complément d'une fusion simple, ne pourrait être élaborée qu'après une réforme constitutionnelle et l'adoption d'une loi organique.

Par contre, pour ce qui concerne la création d'une collectivité à statut particulier qui donc créerait

une collectivité nouvelle intégrant un certain nombre de compétences, cela pourrait se faire par

l'intermédiaire d'une loi simple, donc assez rapidement. Cette Collectivité impliquerait des compétences propres pleines et entières, donc une indépendance par rapport au Grand Est, pour le

moins pour ce qui concerne ces compétences.

Considérant :

- la situation actuelle qui a privé l'Alsace d'une existence politique propre et les défauts inhérents au Grand Est,
- les aspects juridiques propres à une fusion ou à une Collectivité à statut particulier,
- la nécessité d'institutions respectueuses des identités régionales, celle aussi d'une gestion garante d'efficacité et d'économie,
- que la réforme constitutionnelle, bien que souhaitée parce qu'elle introduirait le nécessaire droit à la différenciation dans la Constitution, reste incertaine quant à son contenu et à son timing,
- qu'il faut répondre positivement à des impératifs de démocratie de proximité,
- qu'il faut à l'Alsace des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, notamment en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière et de médias..., tout en gérant en commun ce qui est commun à l'ensemble de la nation. Si l'Alsace a besoin d'une institution politique propre, c'est parce qu'elle se caractérise par un certain nombre de particularismes qui justement doivent être institués.

Nous appelons de nos vœux :

- la création d'une Collectivité Alsace à statut particulier disposant de pouvoirs et de moyens propres en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière, de médias...,
- ou une fusion des deux Conseils départementaux après adjonction de pouvoirs et de moyens supplémentaires à ceux des Conseils départementaux actuels en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière, de médias...

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'Histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant créé des

« territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque (1)

Coupon-réponse (a)

Nom (b) :

prénom :

mairie de :

- soutient la création d'une Collectivité Alsace à statut particulier disposant de pouvoirs et de moyens propres,

- ou soutient la fusion des Conseils départementaux après adjonction de pouvoirs et de moyens supplémentaires à ceux des Conseils départementaux actuels (rayer l'option non retenue)

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date : Lieu :

Signature :

(a) À retourner svp à l'adresse postale : Initiative citoyenne alsacienne 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim

ou à l'adresse électronique : ica.2010@orange.fr

(b) J'autorise à faire publiquement état de ma signature

(1) Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...

Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Pierre Klein

Monsieur Jean Rottner
Président du Conseil régional du Grand Est
Maison de la Région
1 Place Adrien Zeller
6700 Strasbourg

Huttenheim, le 28 juillet 2018

Pétition : Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Monsieur le Président,

Au nom d'un groupe de personnalités alsaciennes inquiètes quant à l'avenir de l'enseignement bilingue en Alsace, j'ai l'honneur de vous envoyer **la pétition Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison** que ce groupe a lancé récemment.

Cette pétition a recueilli à ce jour la signature de quelque 1100 personnes qui partagent l'inquiétude évoquée.

Monsieur le Président, vous voudrez bien les rassurer, à la fois en ce qui concerne la définition de la langue régionale d'Alsace retenue par votre Conseil et le contenu et le développement de l'enseignement de cette même langue régionale que vous comptez obtenir.

En complément, j'ai également l'honneur de joindre au présent courrier un document présentant **le point de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations... et celui d'institutions publiques.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pétition pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, nous, citoyens d'Alsace, signataires de la présente pétition, vous demandons de renoncer à votre projet de suppression de l'Académie de Strasbourg et de son rectorat.

L'Alsace a déjà beaucoup perdu en possibilité de définir et de gérer ce qui lui est propre par sa fusion dans la Région Grand Est.

Vouloir la priver de son académie, de son rectorat et de sa chancellerie des Universités est un nouveau coup porté à sa capacité d'agir, d'innover et de se développer.

Il ne suffit pas que l'Alsace n'existe plus en tant que Collectivité territoriale, il faut encore qu'elle disparaisse en tant qu'acteur du système éducatif.

Nous dénonçons vivement ce projet !

La Corse et la Bretagne, autres régions à forte identité, conserveraient leur académie, l'Alsace non ! Où est l'égalité de traitement ?

Outre le fait que nous demandons le maintien des institutions que vous projetez de supprimer, **nous demandons qu'elles soient rénovées et que l'Alsace dispose des pouvoirs et des moyens** lui permettant de gérer et de développer le bilinguisme et la culture bilingue (*).

À cette fin, nous demandons notamment la création, dans le cadre d'un droit à la différenciation, d'une **Haute Autorité dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales d'Alsace (**)**.

Pour nous, l'heure n'est pas au démantèlement. Elle est à une administration moderne respectueuse des identités régionales et à une gestion de proximité garante d'efficacité et

d'économie. C'est dans les pouvoirs et les moyens accordés et non dans la simple taille que se trouve, de notre point de vue, la bonne gestion du système éducatif.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

(*) Au sujet de la définition de la langue régionale : **Bulletin officiel de l'E-N hors-série n°2 18 juin 2003 page 21** : « ...les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.»

(**) Basée en Alsace, elle disposera de l'ensemble des pouvoirs nécessaires, pour ce qui concerne les enseignements visés, pour: - planifier le développement de l'enseignement bilingue et biculturel,- organiser la formation des enseignants, - assurer le recrutement des enseignants visés, - développer les outils pédagogiques,- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,- et assurer le contrôle du système. Elle réunira à compétences partagées l'Etat et les collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Pour signer, vous pouvez tout simplement nous le faire savoir à l'adresse :

ica.2010@orange.fr en ajoutant **je signe la pétition pour le maintien de l'académie de Strasbourg et autorise à en faire publiquement état**. Si souhaité, vous pouvez aussi ajouter **un titre ou une fonction**.

Mais vous pouvez aussi signer sur Change.org à l'adresse : <https://chn.ge/2LDRInM>

Lettre à Madame Jacqueline Gourault – Consultation au sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace

Huttenheim, le 11 août 2018

Madame Jacqueline Gourault
Ministre
Ministère de l'Intérieur
1, place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Objet : consultation au sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace

Madame la Ministre,

L'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) a l'honneur de vous demander de bien vouloir l'intégrer à la consultation que vous engagez sur l'avenir institutionnel de l'Alsace.

L'ICA s'est fixé, lors de sa création en 2008, pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, **de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité et le post-nationalisme, l'idée européenne et le fédéralisme aussi**. Si jusqu'à présent elle entendait être un **think tank**, elle ajoute aujourd'hui à cela la volonté d'être un rassemblement citoyen pour défendre les intérêts alsaciens. Composée de 370 membres, elle est suivie dans ses actions par plusieurs milliers d'Alsaciennes et d'Alsaciens (pétitions, manifestes.). **Son régionalisme, n'est pas un ethnisme, mais un « démocratism ».**

De septembre 2017 à juin 2018, l'ICA a notamment organisé une série **de conférences à travers les cantons d'Alsace** sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace. Ces réunions avaient essentiellement pour but : de permettre un débat démocratique entre élus, personnalités qualifiées et citoyens, d'entendre dans un esprit non polémique les différents points de vue et d'essayer de trouver un consensus. Elles avaient toutes le même format : parole aux élus (député de la circonscription, les conseillers départementaux du canton, le ou la maire de la commune d'accueil), parole aux experts, parole au public.

Au total, 29 réunions ont été tenues. Elles ont permis de toucher quelque 2000 personnes. Outre le public, y sont intervenus 61 grands élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et maires), ainsi que 37 personnalités qualifiées (pièce jointe).

Ce faisant notre association a pu entendre les points de vue des uns et des autres, se faire

une idée de l'opinion publique sur la question et enrichir sa propre vision des choses. **Nous espérons pouvoir vous exposer tout cela.**

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président

Pièce jointe : liste des intervenants aux réunions cantonales

Pierre Klein Lettre au Ministre de l'Éducation Nationale Monsieur Blanquer

Pierre Klein

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'E-N
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Huttenheim, le 28 juillet 2018

Pétition : Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Monsieur le Ministre,

Au nom d'un groupe de personnalités alsaciennes inquiètes quant à l'avenir de l'enseignement bilingue en Alsace, j'ai l'honneur de vous envoyer **la pétition Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison** que ce groupe a lancé récemment.

Cette pétition a recueilli à ce jour la signature de quelque 1100 personnes qui partagent l'inquiétude évoquée.

Monsieur le Ministre, vous voudrez bien les rassurer, à la fois en ce qui concerne la définition

de la langue régionale d'Alsace retenue par votre ministère, et le contenu et le développement de l'enseignement de cette même langue régionale que vous comptez faire assurer.

En complément, j'ai également l'honneur de joindre au présent courrier un document présentant **le point de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations... et celui d'institutions publiques.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre Klein

Lettre ICA CUBI à Mme Klinkert et M. Bierry

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chère Brigitte Klinkert, cher Frédéric Bierry,

Nos deux associations, Culture Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft et Initiative Citoyenne Alsacienne – ICA, apportent leur plein soutien à votre action en vue de la création d'une collectivité Alsace à statut particulier et nous vous sommes gré pour votre engagement.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de vos propositions en matière de bilinguisme et de langue régionale. Nous sommes heureux que le thème du bilinguisme prenne une place importante dans vos objectifs.

Par contre, nous constatons que vos propositions concrètes sur ce point sont bien réduites et ne répondent que très partiellement aux problèmes rencontrés.

Au plan des propositions concrètes en matière de bilinguisme, le document présentant votre projet[*], que vous avez bien voulu nous communiquer, se limite à deux propositions :

1) « **mettre en place une campagne de recrutement et de communication commune entre l'Etat et les collectivités** »

Il s'agit d'une mesure qui aurait pu être entreprise depuis longtemps notamment dans le cadre de la convention quadripartite et qui pourrait être mise en œuvre immédiatement car elle ne suppose aucune collectivité nouvelle ni aucune compétence transférée.

On ne peut cependant que douter de son efficacité : voilà des années que le «vivier» d'enseignants germanophones que nous recherchons est largement épuisé. On ne trouve pas ces enseignants parce qu'ils n'ont pas été formés.

On pourrait certes encore améliorer le recrutement d'enseignants allemands. Mais ils sont déjà très recherchés dans leur propre pays. Il faudrait leur offrir des conditions d'emploi et de rémunération que l'éducation nationale ne voudra pas leur attribuer.

2) « **Autoriser le recrutement des enseignants bilingues, par les collectivités, dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition** »

Cette mesure est, elle aussi, au moins dans une certaine mesure, susceptible d'être mise en œuvre déjà actuellement dans le cadre de la convention quadripartite, notamment sous la forme d'engagement d'enseignants allemands par les collectivités locales, lesquelles pourraient les mettre à la disposition de l'éducation nationale.

Mais une telle mesure serait beaucoup plus onéreuse que la prime actuelle de 1200 euros par an, le différentiel de rémunération avec l'Allemagne étant de près de 50%. Quoiqu'il en soit, on ne peut développer les classes bilingues en s'en remettant principalement à des enseignants étrangers.

Les mesures que mentionne votre projet sont ainsi **clairement insuffisantes** pour relancer le bilinguisme

La mesure la plus urgente est de **mettre en place dans les meilleurs délais une formation spécifique pour les enseignants en langue régionale.**

C'est l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle de cette formation spécifique **qui doit être revendiquée pour la nouvelle collectivité alsacienne** avec les ressources financières correspondantes puisqu'il apparaît que l'institution universitaire n'a ni la volonté ni les compétences pour le faire.

La compétence pour la formation des enseignants doit être complétée par la compétence pour la formation des jardinières d'enfants et les puéricultrices, et de façon plus générale de

tous les personnels qui doivent faire vivre et transmettre la langue régionale[†] (métiers de la parole : journalistes, comédiens, communicateurs, etc.).

Il nous paraît aussi nécessaire de revendiquer une compétence de la future collectivité Alsace en matière d'organisation et de développement de l'enseignement de la langue et de la culture régionale. De la même manière qu'en matière de trains régionaux, il revient à la collectivité régionale de fixer les orientations essentielles du service des trains régionaux tout en confiant la mise en œuvre à « l'opérateur historique », de même nous pensons que, pour la future collectivité Alsace, il faut revendiquer une compétence de décision quant à l'enseignement de la langue régionale, même si la mise en œuvre passe par les services de l'éducation nationale.

Nous avons proposé la **création d'une Haute Autorité Décentralisée pour organiser et coordonner l'ensemble des actions en matière de développement de l'enseignement de la langue et la culture régionale.**

Ce n'est que si une telle autorité est créée en lien étroit avec la future collectivité alsacienne et investie des pouvoirs les plus larges en matière de bilinguisme scolaire que l'on sortira des ornières actuelles.

Par ailleurs, pour « faire de l'Alsace un territoire bilingue d'excellence », comme vous le formulez à juste titre, on ne peut se limiter aux mesures scolaires. Si la nouvelle collectivité territoriale Alsace veut reconstituer notre bilinguisme perdu, elle doit obtenir des compétences en matière de petite enfance, de formation professionnelle, de médias et de culture et se voir investie d'une mission de développement d'une politique linguistique régionale active:

Mentionnons la **reconstitution d'une radio télévision publique alsacienne** pouvant être captée de manière aisée et diffusant un programme de qualité en langue régionale.

Mentionnons la **présence, à côté du français, de la langue régionale dans les administrations publiques et dans l'espace public**, grâce à un programme de formation des agents publics en langue régionale.

Evoquons la mise en valeur de la **culture régionale** sous toutes ses formes. Celle-ci ne bénéficie actuellement que très marginalement des moyens que contrôlent les collectivités départementales et locales.

Beaucoup de ces mesures ne supposent pas de nouveaux transferts de compétences au sens formel du terme mais, pour légitimer son action, **la future collectivité alsacienne doit se voir reconnaître par la loi la mission de diriger les actions en faveur de la promotion de la langue régionale et du bilinguisme.**

L'objectif du bilinguisme d'excellence ne peut être atteint ni même approché avec les mesures concrètes très limitées que vous préconisez.

Pour les très nombreux Alsaciens, pour lesquels la raison d'être principale d'une nouvelle collectivité territoriale d'Alsace réside dans la restauration de leur langue et culture et dans le renforcement de leur personnalité rhénane, votre projet ne sera crédible que si des compétences, des moyens et des stratégies d'envergure sont affectés à cette dimension. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Il est indispensable d'améliorer votre projet sur ce plan tout comme il est nécessaire de démontrer votre détermination en ce domaine en engageant dès maintenant des actions renforcées pour le bilinguisme, pour notre culture et notre langue.

Nous sommes à vos côtés pour définir les actions nécessaires et pour les mettre en œuvre.

Très cordialement.

Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme –René Schickele
Gesellschaft jmwoehrl@noos.fr

Pierre Klein, président de Initiative Citoyenne Alsace ICA 2010 klein-pierre0536@orange.fr

[*] Contribution des Exécutifs départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consolidée des propositions des Alsaciens à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est

[*] La langue régionale doit évidemment s'entendre comme comprenant l'allemand standard et ses dialectes régionaux

Un audit sur l'enseignement bilingue en

Alsace ?

Jean-Marie Woehrling - Le Laboratoire LISEC de l'Université de Haute Alsace, sous la direction du professeur Loïc CHALMEL a été chargé par le rectorat (mais avec des fonds de la Région et des Départements) de réaliser une étude sur les classes bilingues en Alsace.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation publique à l'UHA de Mulhouse le 4 juin 2018 dans le cadre d'une conférence « SERIOR ». En l'état actuel, ni le rectorat, ni les collectivités publiques n'ont rendu publique cette enquête.

L'enquête a deux dimensions

- une dimension dite quantitative fondée sur des données chiffrées
- une dimension qualitative résultant d'interviews organisées auprès des acteurs de l'enseignement bilingues (enseignants, parents, élèves).

On est d'emblée surpris que l'enquête élude les deux questions fondamentale pour apprécier le système de l'enseignement bilingue : la compétence des enseignants et le niveau des élèves. Les auteurs de l'étude expliquent certes qu'ils n'ont pas le savoir-faire pour procéder à de telles investigations. Mais quelle est la portée d'un audit qui exclut ces deux aspects essentiels ?

L'approche quantitative a été difficile car il s'avère que l'éducation nationale n'a pas d'outils de suivi appropriés. Il n'est pas possible de connaître le parcours d'un élève ou même d'une cohorte pour savoir ce que les enfants d'une classe maternelle bilingue sont devenus après le baccalauréat. La mention « filière bilingue n'existe pas dans les données recensés. On traite des documents nationaux qui ne connaissent pas les élèves bilingues.

Par ailleurs, l'étude avait l'ambition d'inclure les lycées. Mais il n'y a pas de classes bilingues au lycée ! On a donc assimilé les classes ABIBAC à des classes bilingues, ce qui évidemment fausse l'analyse car les classes ABIBAC ne sont pas le prolongement des classes bilingues.

Malgré ces diverses limites, l'enquête dégage cependant quelques chiffres. Ainsi entre 2007 et 2013, les flux d'entrée dans les classes bilingues auraient augmentés d'un taux d'environ 1,7 dans les différents niveaux. Un chiffre dont la signification est limitée car le point de départ est bas. On évoque aussi le fameux taux de déperdition, étonnement précis alors que les statistiques sont vagues : 40% dans le primaire et 60% dans le secondaire. Mais l'étude n'apporte pas d'éléments d'analyse et d'explication de ce taux.

Enfin, cette étude relève que si l'argument de développement des classes bilingues est souvent de type économique (perspectives professionnelles améliorées pour travailler en Allemagne ou en allemand), les statistiques ne permettent de retrouver dans le choix professionnels post bac la traduction de cette motivation (sauf bien évidemment dans le cas particulier de la filière AZUBIPRO dont l'importance quantitative est limitée. Cette constatation n'est pas fautive mais un peu naïve : comme les classes bilingues s'arrêtent en fin de collège, et que, (sauf exceptions) ni le lycée ni la formation universitaire régionale ne comportent une mise en valeur de la dimension franco-allemande, il n'est pas étonnant que l'on ait de la peine à repérer les anciens des classes bilingues qui font carrière dans le franco-allemand. Et pourtant ils existent !

L'approche qualitative basée sur des entretiens avec les enseignants et les parents d'élèves (dans le primaire, les entretiens avec les élèves sont forcément limités) est en fait plus subjective que quantitative. Les protagonistes des classes bilingues ont exprimé leurs motivations et leur ressenti. Deux aspects en ressortent :

- Pour les responsables de l'étude, c'est une surprise que peu de parents choisissent les classes bilingues par attachement au dialecte, à l'identité régionale ou à la culture allemande. C'est l'ouverture intellectuelle et culturelle qu'offre le bilinguisme en général qui les attire. Mais comment pourrait-il en être autrement après plus de 60 ans de dévalorisation de la culture régionale ; d'ailleurs, l'éducation nationale elle-même ne présente pas l'enseignement bilingue comme une forme d'affirmation de l'identité régionale, mais comme une ouverture sur l'international (la langue du voisin). Les militants du bilinguisme savent que l'ouverture des classes bilingues est plus difficile dans les zones « à forte tradition alsacienne » car c'est dans ces zones que les « complexes » inculqués sont les plus forts. Peu d'élus locaux osent affirmer que l'allemand est langue régionale. Ce constat n'est donc pas une surprise pour ceux qui connaissent le sujet.
- On relève aussi que les bénéficiaires des classes bilingues sont plutôt contents de cette opportunité et développent un sentiment de communauté. L'étude laisse entendre que les intéressés se perçoivent comme des privilégiés voire comme une élite. Ceci correspond sans doute à l'ambiance des classes ABIBAC, mais comme on l'a souligné, ces classes ne sont des classes bilingues au sens propre. Par ailleurs, que l'on se sente privilégié de profiter d'une classe bilingue au collège n'est pas anormal quand on sait que seul 5% des collégiens peuvent accéder à de telles classes. Par contre, dans les classes primaires, l'accès à une classe bilingue ne correspond guère à un privilège. Lorsque l'offre existe, le choix des parents est libre et il n'existe aucun filtrage. On peut donc avoir quelques doutes sur cette conclusion de l'enquête.

Au total, une étude dont les résultats restent minces. Son principal apport réside dans la préconisation de meilleurs outils de suivi des parcours des élèves de la maternelle jusqu'au post bac, des tableaux de bords avec des indicateurs sociaux culturels précis, des relevés de résultats, et des enquêtes sur les échecs ou les abandons rencontrés.